

AGENCE AZUR SARL - BAREME DE PRIX au 01/01/2018

SECTEUR GERANCE :

A - Baux Loi 89.462 du 06/07/1989

- Honoraires Gestion location : 10,20% TTC sur les encaissements (P)
- Honoraires Garantie des Risques locatifs : 2,30 % TTC sur le total du quittancement (P)
- Honoraires de visite, constitution dossier, rédaction de bail conformément loi ALUR(1)
 - * Zone hors agglomération : 8 € TTC/m² (P) & 8 € TTC/m² (L)
 - * Zone agglomération : 10 € TTC/m² (P) & 10 € TTC/m² (L)
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) (1)
(1) Révisables au 1/01 de chaque année par arrêté

- Sans visite : Honoraires constitution dossier, rédaction de bail
 - * Zone hors agglomération : 6 € TTC/m² (P) & 6 € TTC/m² (L)
 - * Zone agglomération : 8 € TTC/m² (P) & 8 € TTC/m² (L)
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) (1)

B - Baux droit commun :

- Honoraires Gestion Location : 17,34% TTC sur les loyers encaissés (P)
- Frais de dossier : Forfait 100 € TTC (L)
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L)

C - Locaux Commerciaux Bail 3/6/9

- Honoraires de gestion : 14,23 % TTC du montant des loyers (P)
- Honoraires visite, constitution dossier, rédaction bail: 25 % TTC sur le montant du loyer annuel (50% P) & (50% L)
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) (1)

SECTEUR LOCATION SAISONNIERE :

A - Location Appartement :

- Honoraires de gestion location saisonnière : 30 % TTC des loyers encaissés (P)
- Honoraires Garantie Paiement des loyers : 2,90 % TTC du total quittancement contrat (P)
- Frais de Dossier : Forfait 90 € TTC par contrat (L)

B - Location Locaux Commerciaux :

- Honoraires de Gestion : 17,34 % TTC du montant du loyer (P)
- Honoraires visite, rédaction de bail, état des lieux : 15 % TTC du montant du loyer (L)

SECTEUR SYNDIC DE COPROPRIETE :

- Honoraire Gestion Courante Syndicat de Copropriétaires : 168,00 Euros TTC par lot principal
- Forfait Minimum : 2 400,00 Euros TTC par copropriété.
- Honoraires pour prestation particulière vacation :
 - * 75 Euros TTC/Heure
 - * Cout horaire majoré : 25 % : 93,75 € TTC/heure

SECTEUR TRANSACTION :

A - Transaction logements neufs et anciens y compris villas et terrains à bâtir :

- Prix de vente compris entre 0 et 20 000 Euros : 2000 € TTC forfaitaire
- Prix de vente compris entre 20 000 et 50 000 € : 11 % TTC sur le prix de vente
- Prix de vente compris entre 50 001 et 100 000 € : 9 % TTC sur le prix de vente
- Prix de vente compris entre 100 001 et 200 000 € : 8 % TTC sur le prix de vente
- Au delà de 200 001 € : 7 % TTC sur le prix de vente.

B - Transaction sur les fonds de commerce :

- 11% TTC sur le montant de la transaction.

Légende : P : A charge du Propriétaire - L : A charge du Locataire - TVA en vigueur